

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
147.13 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.



ELECTIONS DE LA RADIO : Les prochaines élections aux conseils de gestion des stations de Radio du réseau de l'Etat, auront lieu du 13 au 20 février. Tous les détenteurs d'appareils, ayant acquitté la taxe, doivent participer au vote.

ŒUFS A COUVER ET POUS-SINS : Par arrêté, paru à l'Officiel du 2 février, l'importation en France des œufs à couvrir et des poussins d'élevage est interdite.

TUNISIA : L'Office Tunisien de standardisation vient de déposer, sous la dénomination « Tunisia », une marque destinée à garantir l'origine, la qualité et la conditionnement des pommes de terre destinées à l'exportation.

EN BELGIQUE : un conflit violent s'est élevé entre les producteurs de beurre et les fabricants de margarine. Il y a là-bas 26 importantes fabriques, qui achètent leurs matières premières à l'étranger, alors qu'un million de cultivateurs mettent en œuvre le capital national.

PRODUCTION DU LIN : La production mondiale de graines de lin, en 1936-37 (U. R. S. S. non comprise), peut être estimée entre 28 et 29 millions de quintaux, contre 25,7 en 1935. Ainsi, la dernière campagne linrière se classe parmi les années de récoltes assez abondantes.

VITICULTURE POLONAISE...

Les Polonais, qui ont la réputation d'aimer le vin, veulent tenter de développer chez eux la culture de la vigne, qui ne s'étend guère actuellement que sur 150 hectares.

Les viticulteurs qui installent des caves modernes demandent donc au gouvernement d'augmenter les droits de douane pour les vins étrangers; ensuite de libérer, pour un certain nombre d'années, les viticulteurs de tout impôt; d'octroyer certains crédits aux viticulteurs et de créer des écoles de viticulture dans la région de Podolie.

Déjà les prix des transports pour les produits nécessaires à la culture de la vigne ont été diminués et de nombreux étudiants polonais ont été envoyés dans les écoles de viticulture de France pour y apprendre le secret du bon vin.

Contre les empoisonnements par les champignons

Dans un récent feuilleton scientifique du « Temps », le docteur Henri Bouquet analyse les méthodes de traitement contre les empoisonnements par les champignons. Il note les résultats favorables obtenus par l'emploi du sérum de M. Dujarric de la Rivière; malheureusement il est souvent difficile de se procurer à temps ce sérum, surtout dans les campagnes.

Il indique les espoirs que peut faire naître l'emploi des injections de solution glycose.

Enfin, il donne d'intéressantes précisions sur la méthode du professeur Limousin, de Clermont-Ferrand. Elle consiste à faire absorber à la personne empoisonnée trois estomacs et sept cervelles de lapin.

La technique consiste d'abord à sacrifier sept lapins, à prendre trois estomacs que l'on vide de leur contenu sans les laver, à prélever sept cervelles en ayant soin qu'aucun fragment d'os ne s'y adhéresse, à hacher finement les uns et les autres et à faire un mélange uniforme que l'on fait avaler au patient sous forme de petites boulettes enrobées dans du sucre ou de la confiture. Le total de la préparation doit être ingéré en totalité et sans interruption.

Les médecins semblent ainsi disposer d'un moyen de lutte efficace qu'il n'est pas difficile de se procurer, même dans les villages les plus désertés.

La comptabilité rurale

L'ORDRE A LA FERME

Avez-vous fait la connaissance du père « Tiennon » — Etienne Berlin, métayer, fils de métayers, ayant toujours vécu, depuis sa naissance, qui remonte à 1823, dans les « localités » des environs de Bourbon-l'Archambault? C'est un bon vieux tout courbé par l'âge, qui ne saurait marcher sans son gros bâton de noisetier. Il a un collier de barbe claire, très blanche, les yeux un peu rouges, une verrue au bord du nez; la peau de son visage est blanche aussi comme sa barbe, d'un blanc graveleux, dardant. Il porte toujours — sauf pendant les mois d'été — une grosse blouse de cotonnade serrée à la taille par une ceinture de cuir, un gros pantalon d'étoffe bleue, une casquette de laine dont il rabat les bords sur ses oreilles, un foulard de coton mal noué et des sabots de hêtre, cerclés d'un lien de tôle.

Ainsi M. Emile Guillaumin, l'heureux « écrivain-paysan bourbonnais », nous présente son voisin de ferme, le père Tiennon, dont il a raconté l'existence pénible et laborieuse et les longues et nombreuses « campagnes » agricoles, diverses en fortune comme les campagnes guerrières, parce qu'elles sont aussi une lutte sans trêve contre l'imprévu. Ce récit a porté bonheur à son auteur qui s'y est révélé un maître écrivain. Son beau livre : *La Vie d'un simple (Mémoires d'un métayer)*, qui est bien, c'est le cas de le dire, de « main d'ouvrier », a eu le grand honneur de disparaître, il y a déjà bien des années, le prix Goncourt.

C'est bien le livre de la ferme, le livre à lire en commun, le soir, sous la lampe, dans les veillées d'hiver, et c'est pourquoi nous avons allongé ce préambule afin de tenter les cultivateurs, qui y retrouveront, dans un récit attachant, toute la vie de leurs ancêtres, leurs procédés de culture et le développement si lent, si souvent entravé, du progrès agricole.

Un des regrets du père Tiennon, regret à maintes reprises exprimé, est de n'être pas allé à l'école — elles étaient si rares de son temps ! — et son souci est d'y envoyer ses enfants : « Les écoles commençaient à se peupler (c'était dans les premières années du second Empire). Les commerçants du bourg et les plus huppés des campagnards y envoyaient leurs enfants; il y avait aussi quelques places gratuites pour les pauvres, dont bénéficiaient surtout les petits des métayers du maître. J'aurais bien voulu que mon Jean sût lire et écrire pour qu'il fut capable de tenir nos comptes... »

Car voilà ce qu'il n'avait jamais su ni pu faire, le père Tiennon, « tenir ses comptes », et cependant il sentait de quelle utilité devait être, pour l'ordre et pour la prospérité de la ferme, des comptes bien à jour et exacts.

Aujourd'hui, Dieu merci ! il n'est presque plus de cultivateurs qui ne soient à même, comme le rêvait le vieux métayer pour son Jean, de lire, d'écrire, compter, la plume à la main.

Cependant, combien encore négligent ce contrôle et ce guide de la comptabilité rurale ! Et pourtant ce n'est pas, comme on dit, la mer à boire, car le mot et la chose n'impliquent pas l'idée d'une paperasserie bureaucratique. Homme d'action, le cultivateur n'est pas fait pour rester assis, sur un rond de cuir, en face des livres volumineux de la comptabilité d'un commerçant, d'un industriel ou d'un banquier.

Mais un simple agenda où, chaque soir, la journée finie, il inscrirait ses dépenses et ses recettes, ses acquisitions et ses ventes, le mouvement de l'écurie, de l'étable et de la bergerie, les journées de ses ouvriers, les travaux effectués, lui serait d'un incontestable utilité.

Il serait même bon que la fermière tint un agenda pareil pour ses comptes de ménage, le mouvement de la laiterie, de la basse-cour, et pour toutes les opérations qui sont de son domaine.

Chaque mois, ou à la fin de chaque trimestre, ou du moins à la fin de l'année, on fait la caisse, c'est-à-dire qu'on additionne recettes d'un côté, dépenses de l'autre, et qu'on fait la balance.

Le livre d'inventaire annuel n'est pas moins utile que le livre-journal. Point n'est besoin non plus d'un gros livre, un simple cahier, suffit.

On commence par y inscrire le mobilier de la ferme : charrues, herbes, chars, semoirs, outils divers; puis les bêtes de l'écurie, les bestiaux de l'étable, les moutons, les porcs, les volailles, etc., etc. Au bout de chacune de ces désignations, on inscrit la valeur estimée en francs. On opère de même pour le mobilier de la maison, on estime les provisions, les récoltes de toute nature, et même les emblavures. Enfin, on relève les sommes à toucher et celles à payer, et l'addition et la balance représentent exactement au fermier sa situation.

Comme le livre-journal, le livre-inventaire doit être collectionné avec soin, an par an.

L'inventaire se fait généralement à cette époque de l'année, parce qu'on a plus de temps à y consacrer. Cependant, en ce moment, l'agriculteur a encore de grosses provisions de fourrages et souvent encore son grain en magasin, tandis qu'au mois de mai, il reste peu de chose dans les féniers, dans les granges, dans les celliers. Il en résulte que bien des estimations, surtout celles des denrées, souvent difficiles à établir, deviennent inutiles. En outre, au mois de mai, les frais de culture sont faits, puisqu'on est à la veille des récoltes, et on sait mieux à quoi s'en tenir.

Une comptabilité rurale, régulièrement tenue et aussi exactement que possible, est d'une utilité qui ne se discute plus, tout le monde la comprend, même ceux qui s'en privent, par négligence ou faute de pouvoir, comme le père Tiennon.

Jean D'ARAULES,
Professeur d'agriculture.

Cette semaine :

La Politique Agricole

Primauté ?

Certains milieux des villes se cabrent quand ils nous voient réclamer la primauté pour l'Agriculture et semblent y voir je ne sais quelle stupide prétention d'une dictature de la Paysannerie.

Pour bien dire, ce que nous exigeons et cela dans l'intérêt supérieur de la Nation, c'est la primauté de la famille paysanne, la primauté du rural sur l'urbain, alors que depuis trop longtemps c'est le contraire qui est de règle.

Nous sommes de ceux qui déclarons qu'à notre époque, le social prime l'économique, comme le spirituel doit primer le matériel, de telle sorte que s'il était démontré (ce qui reste à faire) que la prospérité de la Nation ne doit pas être basée d'abord sur l'économie agricole, il resterait quand même évident qu'au point de vue social, la priorité de la famille rurale est la base nécessaire et indispensable de tous relèvements et notamment de celui du nombre de la population.

Quand on aura définitivement dispersé, gaspillé, ruiné, ce réservoir d'ordre, d'épargne et d'hommes, comme on tend à le faire depuis bientôt un siècle, n'aperçoit-on pas que la civilisation urbaine sera morte. La source étant tarie, que deviendra le fleuve ?

Sans avoir besoin de répéter à nouveau le slogan du vieux philosophe chinois sur l'arbre de la prospérité que nous avons cueilli dans le « Retour à la Terre » de Meline et remis en vedette, nous pensons que maintenant certains yeux s'ouvrent et que certaines oreilles entendent enfin que l'avenir, si on le veut meilleur, ne peut se concevoir que par ce rééquilibre des activités humaines, le renforcement méthodique du nombre des familles paysannes, le repeuplement systématique des campagnes par tous moyens appropriés et l'arrêt de cet abominable sens unique vers les villes, qui éloigne de plus en plus les hommes de la nature nourricière et les entraîne, comme ces grains de sable les jours d'été, dans un tourbillon toujours plus rapide.

AGRICOL.

Un Brin de Causette...

Tout va très bien... c'est la chanson à la mode, l'hymne de la bonne humeur, pour remonter un p'tit le moral.

« Tout va bien... qui finit bien ! La vie est ainsi faite. On rigole, on s'paye une bordée de plaisirs, on croie que tout va pour le mieux, dans le meilleur des mondes — et paf ! les illusions s'envolent, comme une perdriole, qui vole, vole... Après les crêpes de la chandeleur et du mardi gras, après les repas de bouddins, les réjouissances, nous l'la rentrée en carême, le temps des pénitences.

— Pourquoi que ce soy point « La Grande Pénitence » annoncée au'fois, pour assainir les finances ou rétablir la situation économique ?

— Allons donc ! qui dit le mœsieu Optimiste, pourquoi ter'jours voir la situation en noir, quand c'est qu'elle est rose, que les affaires reprennent, que tout monte, qu'on gagne davantage en travaillant moins !

Au fait, tout les dimanches, nos bons Minisses et les pouill-caillères chantent sur tout les toits, avec la T. S. F. ou des hauts-parleurs, que « Tout va très bien... », refrain connu — pour dissiper les idées noires, ranimer la confiance et faire taire les méchantes langues. Même qui avant eu un grand débat à la Chambre, sur la situation financière et les besoins de la Trésorerie.

— Des besoins ? C'te paire de blague, l'en fallant ter'jours pour faire fonctionner la machine ! Mais c'est grand Argentier, qui s'est élevé contre les « bruits » les plus pessimistes, qu'on fait courir de par le monde. L'a juré que jamais n'aurait recours à l'inflation, à une nouvelle dévaluation (at-choum !), ni à d'autres impositons ! Un coup de baguette magique, de poudre de perlinpinpin et la Trésorerie sera fort à l'aise.

— Même qu'on pourra prêter de la bonne galette à nos amis les Russes, les Turcs, ou les Barcelonnais.

Combien de fois qu'on a entendu des choses pareilles et combien de fois qu'on a été piqué, de la belle manière, dans des espérances monétaires !

Mais pourquoi s'en faire, pis qu'on chante que « tout va très bien... » Jusqu'à les chemins de fer, qui sont point en déficit et qu'avant réalisé un joli bénéfice. Du moins, à ce qui disent. Le pus drôle c'est qu'on a emprunté quatre milliards à des banques anglaises — histoire de faire marcher leurs trains ! Les autres administrations sont invitées à en faire autant.

C'est le glissement vers la « reprise », la ballade du p'tit « Franc », qu'on nommera bientôt « Tout va bien... » comme le gros charrois du mardi gras. — Pourquoi qui n'aye point le même sort !

maître Jeannot

Essai comparatif de variétés de pommes de terre

à la Ferme Expérimentale d'Avrillé, en 1936

En mettant en comparaison les variétés de pommes de terre de grande culture qui paraissent le mieux convenir à notre région, de même qu'en expérimentant les engrais complémentaires sur cette plante, notre but est de guider les cultivateurs dans la voie à suivre pour en élever économiquement le rendement. Nous leur évitons ainsi les déboires qu'éprouvent ceux qui adoptent des variétés soi-disant améliorées, vendues à prix élevé par d'habiles courtiers, ou qui n'obtiennent que de médiocres rendements par suite d'une fumure insuffisante.

Nos essais de 1936 ont été faits en terre de consistance moyenne ayant porté, en 1936, de l'avoine d'hiver, en fin d'assolement.

Préparation du sol. — Après la récolte de l'avoine, la terre fut déchaumée par un scarifiage croisé de 10 à 12 centimètres de profondeur.

Sous l'influence des premières pluies de la fin de l'été et de l'automne, la végétation spontanée, en grande partie constituée par des graminées spontanées et des grains d'avoine tombés sur le sol à la moisson, prit possession de la surface du terrain. L'hiver ayant été d'une humidité sans précédent, cette végétation, qui normalement aurait été enterrée par un labour d'hiver, occupa le terrain jusqu'à la dernière décade de mars, soit jusqu'au moment où les attelages purent y avoir accès.

Elle fut détruite par un scarifiage croisé, très profond, et par un double passage de pulvérisateur à disques; mais, par suite de pluies inopportunes, cette dernière façon ne put être exécutée que les 16 et 17 avril.

Tout en complétant le travail du scarificateur, le pulvérisateur incorporait au sol des scories de déphosphoration, dosant 16 % d'acide phosphorique, épanchées au distributeur, à raison de 575 kilos à l'hectare.

Cette dose d'engrais phosphaté peut paraître élevée pour une plante comme la pomme de terre, aussi ferons-nous remarquer que cela nous dispense d'en faire usage pour le blé qui lui succède. L'acide phosphorique étant énergiquement retenu par le pouvoir absorbant du sol, le blé trouve ce élément intimement mêlé aux particules terreuses et en tire un meilleur parti qu'en épandant les scories sur le labour précédent.

Les semailles. Nous faisons ainsi une avance dont l'intérêt est plusieurs fois compensé par l'économie de main-d'œuvre qui en résulte.

L'action ameublissante du pulvérisateur à disques fut complétée par un roulage au rouleau crosskill. Nous avions ainsi une bonne couche de terre bien ameublie devant former liaison avec le fond des bandes de terre retournées peu de temps après par la charrue, liaison nécessaire pour assurer, par capillarité, la montée de l'eau des profondeurs du sol vers la surface, au cours de l'été.

Fumure. — Par un labour profond, exécuté fin avril, nous enterrâmes par hectare 35.000 kilos de très bon fumier, à l'état de décomposition avancée.

Sur ce guéret, on épandait, après un roulage au crosskill (pour le répartir plus uniformément), 400 kilos de potazote, soit par hectare un complément de 96 kilos de potasse à l'état de chlorure et 48 kilos d'azote ammoniacal.

Cet engrais fut intimement mêlé au sol par des façons répétées au pulvérisateur à disques alternant avec des roulages au crosskill, en vue de réaliser le degré d'ameublissement que réclame la pomme de terre et la terre arable pour conserver sa fraîcheur.

Variétés expérimentées. — Les variétés mises en comparaison étaient la Rosa, considérée comme la reine des pommes de terre de table; la Saucisse, plus productive que la précédente et d'excellente qualité; la Bintje ou Dikke Muize, genre Eerstelingen demi-hâtive, également très bonne pour la table; l'Industrie, encore appelée Jaune ronde, Populaire, Mondiale, etc., variété productive, de bonne qualité; l'Institut de Beauvais, pomme de terre bien connue, et l'Ackersegen, ou Abondance

de Metz. Les plants de cette dernière nous avaient été fournis par une maison de semences de la Moselle, tandis que ceux des autres variétés provenaient directement de Bretagne.

Plantation. Soins d'entretien. — Du fait de l'excessive humidité de l'hiver et du début du printemps, qui causa un gros retard dans la préparation du terrain, la plantation n'eut lieu que le 14 mai, soit environ un mois plus tard qu'en temps normal.

Les lignes tracées au rayonneur étaient espacées de 0 m. 70, et les tubercules placés à 0 m. 45 les uns des autres, sur les lignes. Ils étaient placés en germination, dans un grenier éclairé, un mois avant de les mettre en terre. Ils furent enterrés à une profondeur de six à huit centimètres, à l'aide de la « tranche », sorte de houe à main.

La levée eut lieu du 9 au 12 juin, soit moins de 30 jours après la plantation; dès le lendemain, on opéra un binage à la houe mécanique entre les lignes, suivi d'un second dix jours plus tard.

Entre ces deux binages, on en opéra un, à la houe à main, entre les touffes, sur les lignes, et, par des sarclages, on maintint par la suite le sol exempt de mauvaises herbes.

Le 6 juillet, on procédait au butlage.

Végétation et rendement. — De la levée à la floraison, la végétation fut très vigoureuse, mais les pluies de la première quinzaine de juillet favorisèrent le développement du phytophthora infestans, ou mildiou de la pomme de terre.

Les variétés les plus atteintes furent la Bintje, la Saucisse et l'Institut de Beauvais; l'Industrie fut beaucoup moins; quant à l'Abondance de Metz, elle résistait admirablement aux attaques de ce cryptogame.

La sécheresse du mois d'août arrêta, fort heureusement, les ravages du phytophthora, et à l'arrachage, qui eut lieu après complète maturité des tubercules, il n'y en avait que très peu d'endommagés et seulement dans les variétés précoces et l'Institut de Beauvais.

Les rendements obtenus à l'hectare en tubercules tout venant, ont été les suivants :

Rosa	13.665 kilos
Saucisse	17.000 —
Institut de Beauvais	21.000 —
Bintje	21.665 —
Industrie	23.100 —
Abondance de Metz	30.665 —

Ces chiffres font nettement ressortir les mérites des variétés expérimentées, et la grande supériorité de l'Abondance de Metz, supériorité qui a été du même ordre dans nos essais de 1935, aussi n'avons-nous pas hésité à lui réserver une part très large, en grande culture, en 1936. Etant tardive, elle est par là même peu sensible à la maladie. Nous avons également remarqué qu'elle était beaucoup moins attaquée par le doryphore que les autres variétés, aussi conseillons-nous d'en faire l'essai dans les situations les plus diverses, sauf en terres très légères.

P. LAVALLEE,
Ingénieur agronome.

Concours Central Hippique de Paris

Le Ministre de l'Agriculture vient de décider l'organisation à Paris, en 1937, du Concours Central d'animaux reproducteurs des espèces chevaline et asine qui aura lieu au Parc des Expositions, Porte de Versailles, du mercredi 7 au dimanche 11 juillet prochain.

Les étalons, pouliches et poulainières de toutes les races françaises, ainsi que les baudets et les ânesses, seront admis à y prendre part dans les conditions prévues au règlement habituel du Concours Central.

Ce règlement sera prochainement à leur disposition au Ministère de l'Agriculture (Direction des Haras, 2^e Bureau), dans les Dépôts d'étalons, Préfectures et Sous-Préfectures.

Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest

Le Conseil d'administration de la C. G. V. C. O. s'est réuni à Paris, au Salon des Arts Ménagers, à l'occasion de la manifestation organisée aux Stands de dégustation des vins de la Loire, le 4 février 1937, sous la présidence de M. Germain.

Le Conseil a conféré la vice-présidence d'honneur à MM. Pichery, Trouard-Riolle et Rougeron. M. Chevrel, président de la Fédération des distilleries coopératives de Loir-et-Cher, a été nommé vice-président, de telle sorte que la Commission exécutive permanente de la C. G. V. C. O. se trouvera désormais composée de MM. Germain, Riquard, de Camiran, Chevrel, Chateaux, Aron et Garnier.

Le Conseil a approuvé le rapport de M. Aron, trésorier, et les comptes de l'exercice 1936.

Il a ensuite désigné ses représentants à la Commission instituée par la Fédération des Associations Viticoles de France pour étudier la définition de l'artisanat viticole. Au Comité de liaison créé par la Fédération des Syndicats du commerce de gros de la région du Centre et de la C. G. V. C. O. pour examiner les problèmes intéressant la viticulture et le commerce, il a délégué MM. Cormont, Chevrel, de Camiran, Moreau, Vasseu, Rosin, Ferré.

Le Conseil a pris acte des résultats obtenus, comme suite aux démarches entreprises au sujet de la refonte des tarifs de transport des vins.

Saisi du projet de constitution d'une « Maison nationale des Vins d'origine », il a réservé toute décision à ce sujet. Le Secrétaire général a exposé les modalités de l'accord intervenu entre le Comité directeur des appellations d'origine et les représentants qualifiés du commerce. Le Conseil s'est ensuite occupé de la question des cépages prohibés. Il a donné son entière approbation à la proposition présentée par M. Roze à la Commission interministérielle de la viticulture, et qui consiste à donner les plus larges facilités à la replantation en cépages choisis des vignobles complantés en cépages qui ont été prohibés en application de la loi du 24 décembre 1934.

Le Secrétaire général a fait connaître la situation, au regard de l'Administration des Contributions Indirectes, des vignobles prestataires victimes des gélées.

Le Conseil a été mis au courant des résultats obtenus dans les poursuites engagées pour fraudes et pour abus dans les prix pratiqués pour la vente du vin dans les hôtels et restaurants. M. Cormont a attiré l'attention du secrétariat et de l'agent syndical sur les prix excessifs pratiqués dans les cantines militaires.

Arrachage des Vignes

Nous informons nos lecteurs que le délai pour l'arrachage des vignes, avec indemnité, a été reporté au 31 décembre 1937.

Les Asperges italiennes

Albenga, en Italie, est devenu un centre important de culture forcée de l'asperge.

Une curieuse méthode de forçage y est appliquée : la chaleur est fournie par une couche de déchets de coton, variant de 30 à 40 centimètres. C'est dans ce coton, étalé sur toute la surface, que se développe l'asperge, plantée à très faible profondeur et sans buttage de terre.

Ce système, adapté à des plants de trois ans, peut être poursuivi durant plusieurs années consécutives et offre la particularité de pouvoir être appliqué dès l'automne, en assurant une production rapide qui commence dès le onzième jour. La fermentation du coton est, en effet, facile à accélérer ou à ralentir.

La cueillette est faite à la main, avec tout au plus l'aide d'un couteau de bois.

Cette méthode de forçage, dont le rendement dépasse toutes les prévisions, tend à se généraliser à travers tout le pays.

LA POLITIQUE AGRICOLE

Les Conventions collectives et l'Agriculture

Le projet du Gouvernement prépare la collectivisation des exploitations agricoles

par Henry PEYRET

La convention collective de vente, au dire des auteurs du projet 1363, est le seul moyen de protéger le petit agriculteur contre l'action des grandes firmes commerciales ou des industries de transformation. La situation du petit agriculteur est-elle donc si défavorable qu'il soit nécessaire de bouleverser des usages très anciens, de rompre les liens de confiance et d'amitié qui unissent le petit exploitant aux industriels ou aux commerçants qui lui achètent l'excédent de sa production pour la transformer et l'offrir au consommateur ?

Quelques-uns répondent par l'affirmative et ils citent l'exemple du lait. Est-il admissible, disent-ils, que le consommateur paye son lait 1 fr. 60, alors que le producteur ne reçoit du ramasseur que 0 fr. 50 à 0 fr. 60 et que le prix de revient d'un litre de lait approche, dans beaucoup de régions, de 0 fr. 80 ?

Des conventions collectives n'existent-elles pas déjà pour ce produit dans certaines régions ? Le Haut-Rhin, le pays de Bernay, par exemple ? L'accord de contingents entre producteurs de betteraves et fabricants de sucre n'a-t-il pas donné des résultats satisfaisants ?

Ces remarques sont pertinentes, nous le reconnaissons volontiers, et il est logique que ce système continue d'être appliqué sur les marchés cités plus haut, si les deux parties sont consentantes et, pour des cas nouveaux, s'il est possible de réunir deux parties, car dans beaucoup de régions, le commerçant et l'industriel ne trouvent en face d'eux qu'une poussière de producteurs hostiles au principe coopératif et voulant garder la liberté de vendre leurs produits à qui leur plaît.

Nous ne croyons pas sortir de la vérité en affirmant, par exemple, que 14 pour cent seulement de la production de lait sont contrôlés par des coopératives.

D'autres encore invoquent l'exemple des Marketings Boards (qui, en Grande-Bretagne, réglementent certains grands marchés agricoles : le lait, la pomme de terre, le houblon, les porcs, le bœuf) en faveur de la thèse contenue dans le projet 1363. Aucune comparaison n'est malheureusement possible entre le système des Boards et le projet 1363 ; le principe anglais repose sur un consentement volontaire de l'immense majorité des producteurs et des transformateurs. Si cette majorité vient à disparaître, le Board est automatiquement dissous, sans que l'Etat puisse le maintenir de force. Le cas vient de se présenter tout dernièrement sur le marché du bœuf : les agriculteurs n'ayant pas voulu s'engager, en 1937, à fournir 2.200.000 animaux à l'industrie du bœuf, comme le contrat le prévoyait, cette dernière a repris sa liberté d'action pour la fixation des prix et les conditions de vente.

Alors, pourquoi cette hâte à vouloir imposer à l'agriculture française la vente de ses produits par l'intermédiaire d'une coopérative (ou d'un syndicat) qui n'aura de coopératif que le nom ? Est-ce bien l'intérêt du petit exploitant que nos législateurs ont en vue ?

La lutte des Marxistes contre le petit propriétaire

On voudrait le souhaiter, mais on en doute. Car, si la tradition marxiste du projet apparaît avec netteté quand on examine le point de vue des industriels et des commerçants agricoles, elle est tout aussi évidente si on se place sous l'angle de la culture.

Le petit propriétaire, le paysan, n'est-il pas, en effet, l'adversaire le plus redoutable des marxistes qui cherchent par tous les moyens à le supprimer ? Le Manifeste communiste considère que la bourgeoisie a rendu un grand service à une importante partie de la population — celle des villes — en l'arrachant à la stupidité de la vie rurale (traduction Andler, p. 27). La thèse chère aux disciples de Marx, c'est que la bourgeoisie fera disparaître la petite propriété. « Je crois, s'écriait Jaurès à la tribune de la Chambre en 1897, que la petite propriété paysanne se dérobera à ceux qui ont mis en elle tout leur espoir et qu'elle est condamnée par les nécessités même du développement capitaliste. » La réalité, malheureusement pour le marxisme, est à peu près à l'opposé.

La première phrase de l'exposé des motifs du projet 1363, Compère-Morel l'a déjà écrite en 1912, dans son livre : La question agraire et le socialisme en France, en des termes presque identiques :

« N'est-il pas certain et évident

que le paysan qui a pu échapper à la concentration capitaliste terrienne ; qui est parvenu à faire ses affaires sans emprunter un seul centime, échappant ainsi à l'hypothèque, doit succomber quand même devant le capitalisme commercial et industriel — les deux à la fois souvent — dont il devient l'humble tributaire, soumis aux caprices de l'agio, de la spéculation, tout aussi bien pour l'achat de ses engrais, de ses machines, que pour la vente de ses produits, puisqu'il trouve devant lui les grandes maisons capitalistes dont il subit les conditions les plus léonines, sans pouvoir disposer d'aucun moyen de résistance. »

Même si le petit propriétaire résiste, il sera amené, continue l'auteur, à participer rapidement avec ses camarades « aux efforts communs dans l'exploitation collectiviste, à abandonner, sous la pression de ses intérêts, ses instruments de travail préhistoriques et antédiluviens, afin de produire mieux et avec moins de travail, grâce à une exploitation rationnée, méthodique et scientifique. »

Par quel moyen le petit propriétaire arrivera-t-il au kolkhoze, car la chose y est si le mot manque encore ? Par l'association coopérative « mode transitoire de propriété ». Et Compère-Morel, dévoilant toute sa pensée, ajoute : « L'estime, malgré tout, que ces associations sont d'une réelle et incontestable utilité pour notre propagande et qu'ils préparent le paysan aux profondes transformations sociales que nous poursuivons. » (Op. cit., p. 132.)

N'est-ce pas là, en vérité, la raison profonde de l'article 1 du projet sur l'obligation pour le paysan de passer par une coopérative, et de l'article 7 sur la possibilité pour l'Etat d'imposer la convention ?

De la théorie à la réalité

Mais, dira-t-on, il est peut-être possible que l'exploitation en commun soit supérieure à l'exploitation individuelle et que les vertus que prétend la grande exploitation collective Compère-Morel et les marxistes à soient réelles : meilleur rendement, travail moins fatigant, spéculation des intermédiaires éliminée, chacun ayant sa place bien marquée et recevant une juste rémunération pour son intelligence et son travail.

La discussion sur le principe est stérile. Examinons des faits. L'exploitation collective a été réalisée en U. R. S. S. ; 90 p. 100 des foyers ont été collectivisés, et les champs des kolkhoses ont fourni, en 1935, 94 pour cent de la production agricole. Le « plan de coopération de Lénine », qui ressemblait exactement à celui de Compère-Morel et à celui du gouvernement français, a, certes, été brusqué ; la collectivisation a eu lieu par la force, car le koulak a failli renverser le système bolcheviste ; mais les résultats sont les mêmes.

Quels sont-ils ? Laissons parler l'observateur le plus compétent et le plus perspicace des choses soviétiques : Léon Trotsky lui-même (La Révolution trahie, traduction Victor Serge, Grasset éditeur).

Les paysans ont-ils apprécié les avantages du système collectiviste ? Probablement que non, puisque Trotsky reconnaît que, pour pacifier les campagnes, l'Etat a dû faire des concessions aux tendances individuelles du paysan, et il ajoute : « L'Etat s'est vu contraint de permettre la résurrection des entreprises paysannes individuelles sur des parcelles saines, avec leurs vaches, leurs porcs, leurs moutons, leur volaille, etc. »

La propriété collectiviste augmentait-elle au moins le rendement ? Trotsky reconnaît que « les cultivateurs assurent avec plus de soin leurs biens privés que leurs biens collectifs ». Et il cite l'exemple suivant :

« En 1935, le plan n'a été réalisé que pour 95 p. 100 pour les chevaux, alors que les prévisions ont été nettement dépassées pour les bêtes à cornes. Pourquoi ? La signification de ces données ressort du fait que les chevaux ne sont que les vaches des kolkhoses, tandis que les vaches sont propriété privée du plus grand nombre de paysans » (p. 132).

On espère du moins que le paysan n'est plus exploité. Pas du tout. « Nous sommes en présence, continue Trotsky, de cas d'exploitation des paysans par les bureaucrates agissant non plus en qualité d'agents de l'Etat, mais en qualité de landlords semi-légaux » (p. 133). Ce sont là des « faits monstrueux », car « le revenu de la minorité privilégiée des kolkhoses s'est accru infiniment plus que celui des masses des kolkhoses et des centres ouvriers. Il y a même probablement plus d'inégalité dans les conditions qu'il n'y en avait à la

veille de la liquidation des koulaks » (p. 155).

Mais que fait donc l'Etat, cette providence hégélienne, cette panacée contre les maux du capitalisme ? Trotsky va encore nous répondre :

« Dans l'agriculture comme dans l'industrie, il (l'Etat) cherche l'appui de l'amitié des forts, des favorisés de la réussite, des « kolkhoses millionnaires ». Ayant commencé par se préoccuper des forces productrices, il termine inévitablement en pensant à lui-même. »

Dans l'agriculture justement, où la consommation se rattache de si près à la production, la collectivisation a ouvert d'immenses possibilités au parasitisme bureaucratique qui commence à embrasser les dirigeants des kolkhoses » (p. 157).

Pourquoi faut-il rejeter le projet ?

Certes, on pourra nous répondre que la France n'est pas la Russie, et que chez nous les événements tourneraient autrement. Ne nous y trompons pas. Les résultats seraient les mêmes, ou peut-être pires. Ici comme ailleurs, le paysan est individualiste, fermement attaché à son lopin de terre qui lui confère sa personnalité, différente de celle du voisin. La réglementation, il la tolère momentanément s'il croit qu'elle lui apporte quelque compensation pécuniaire ; mais il reste profondément hostile à l'étatisme, aux tracasseries administratives, à la bureaucratie qu'il méprise et qu'il combat dès que ses intérêts sont en jeu.

Cette opposition quasi instinctive du paysan à la main-mise de l'Etat sur son activité et sur son entreprise, est une raison pour laquelle nous ne croyons pas à l'opportunité et à l'efficacité des conventions collectives obligatoires.

Ce n'est pas la seule. Le projet du gouvernement ne correspond en rien à une organisation professionnelle ; elle n'en est qu'une caricature, dont nous avons souligné les dangers. L'organisation professionnelle librement consentie peut et doit même reposer sur un système coopératif, à condition que la coopérative (ou le syndicat) soit gérée par des hommes sérieux, compétents, comme une entreprise ordinaire qui doit réaliser des bénéfices dont profitera la communauté. Ces coopératives-là, qui sont, hélas ! une infime minorité en France, n'ont pas besoin de l'Etat comme guide et comme tuteur ; la grande majorité des autres, existantes ou à créer, ne seront, si le gouvernement fait admettre son projet, que de véritables officines à la merci du parti au pouvoir, qui y casera ses agents électoraux et toute cette clientèle politique qui, en province, est toujours à la recherche d'une prébende ou d'une situation.

En France, la convention collective obligatoire ne pourra agir efficacement ni sur l'offre, ni sur la demande de produits agricoles. La demande est à peu près stationnaire, parce que nos besoins alimentaires sont limités ; si l'homme mange plus de viande, ce qui est le cas depuis la guerre, il consomme moins de pain. Sur le plan général, cette limitation est aussi évidente, parce que la population française n'augmente pas.

L'offre dépend presque exclusivement de facteurs naturels conditions atmosphériques et aussi qualité des terrains, procédés de culture, tous

Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture

L'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture a tenu, les 3 et 4 février 1937, une session extraordinaire, dans son immeuble, 11 bis, rue Scribe, à Paris.

M. le Ministre de l'Agriculture a apporté à l'Assemblée, lors de sa réunion du 3 février (séance du matin), un certain nombre de précisions sur les questions à l'ordre du jour, ainsi que sur la révision éventuelle du prix du blé.

L'Assemblée permanente a ensuite pris connaissance des rapports présentés devant elle, et après des discussions d'une grande ampleur, appuyées sur une documentation très complète, a adopté un certain nombre de délibérations portant sur diverses questions actuellement en discussion devant les Commissions compétentes de la Chambre des députés.

Projet de loi relatif à la propriété culturale, étudié en liaison avec la proposition de loi relative à l'indemnité de plus-value au fermier sortant :

Projet de loi tendant à régler les rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels par la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente des produits agricoles pour une branche de la production, examiné en rapport avec le projet de loi sur les accords professionnels obligatoires votés par la Chambre des députés ;

Projet de loi sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés, par conventions collectives dans les professions agricoles.

L'Assemblée permanente a également voté des vœux sur :

La réglementation et la limitation de la durée du travail en agriculture ;

Les conditions d'application, dans les professions agricoles, de la loi du 11 mars 1932 concernant les allocations familiales ;

La refonte complète de la législation, afin d'attribuer aux travailleurs agricoles des avantages équivalents à ceux qu'ont obtenus les travailleurs des autres professions, spécialement en ce qui concerne les charges de famille.

divers, en France, d'une région à l'autre, d'un canton à l'autre, d'une exploitation à l'autre. Depuis quelques années, grâce aux progrès de la technique agricole, nous sommes menacés sur la plupart des marchés de surproduction : si la convention collective fixe artificiellement le prix à la production à des niveaux trop hauts, qui en supporteront les conséquences ? Le consommateur, car les industries et le commerce agricoles, déjà surchargés d'impôts et de frais occasionnés par la nouvelle politique sociale, ne travaillent plus, d'une manière générale, qu'avec la marge indispensable à recettes pour assurer la continuité de l'affaire.

Par ailleurs, les prix trop élevés encourageront l'agriculture à produire davantage encore, ce qui accentuera le déséquilibre du marché. Ne pouvant agir ni sur l'offre ni sur la demande, ni sur les prix dans l'intérêt général, ne servant qu'à ôter au propriétaire et au fermier son indépendance pour satisfaire la mystique marxiste, à laquelle les faits opposent un démenti formel, la convention collective généralisée et imposée par l'Etat est à rejeter.

Que l'on en reste donc à des conceptions bien françaises, basées sur l'observation des faits, la logique et le bon sens. — H. P.

(Journée Industrielle.)

Par 32 voix contre 12,

le Conseil Central de l'Office du Blé réclame le relèvement du prix du blé

La décision dépend maintenant du Gouvernement

A l'écrasante majorité de 32 voix contre 12 et 4 abstentions, le Conseil Central de l'Office du Blé vient de réclamer le relèvement du prix du blé de 27 francs par quintal. A une voix près, la majorité des 3/4 des suffrages était atteinte.

Le point de vue des producteurs a été défendu à l'Office par un remarquable rapport de M. Thureau-Dangin, dont la discussion précise était indiscutable.

Nous en publions ci-dessous les dispositions essentielles :

EXTRAIT DU RAPPORT

Présenté par M. Thureau-Dangin

M. Thureau-Dangin, après avoir rappelé que, légalement, le prix du blé eût dû être fixé, en août, à 162 fr. 35, reprend l'examen des coefficients qui correspondent au prix adopté de 140 francs.

« Le chiffre de 140, ainsi qu'il résulte des observations que je viens de vous présenter, correspondait à une moyenne des trois indices de 5,07, indices qui étaient donc respectivement de 4,97-7,26-3,08. »

« Ce sont donc les variations de ces indices qu'il nous faut examiner, pour les appliquer à la base de 140, les producteurs n'ayant nul intention de revenir sur les concessions qu'ils ont été amenés à faire lors de votre session d'août, et dont les motifs demeurent intégraux. »

Indice du coût de la vie

« L'indice du coût de la vie (famille de quatre personnes) s'établit, pour le quatrième trimestre, à 540, contre 497 pour le deuxième trimestre. »

« Le chiffre de 540 est publié en novembre ; le cartel confédéré des services publics, dans un ordre du jour récent, donne pour décembre le chiffre de 550. »

« A titre documentaire, l'indice pondéré des prix de détail de 34 articles de ménage est passé, entre mai et décembre, de 449 à 550, soit une hausse de 19,8 %. »

« La hausse de l'indice du coût de la vie s'établit donc d'une façon indiscutable à 10 %. »

Indices des salaires

« En août, vous avez fait état de la moyenne des salaires départementaux. Ceux-ci n'ayant pas été révisés, il n'y a donc pas à tenir compte d'un barème à l'heure actuelle périmé. »

« Avant d'examiner les renseignements qui nous sont parvenus, je tiendrai à préciser devant vous ce qu'il faut entendre par « salaires ». »

« Je pense qu'il faut comprendre sous ce vocable non seulement le salaire payé, mais toutes les charges que le salaire comporte pour l'employeur, tels que : assurances, congés, allocations familiales, nourriture, logement ou autres. »

« Ainsi, lorsque nous examinerons le 3^e indice, nous ne devons en aucune manière y faire figurer les charges de main-d'œuvre. »

« Voici les renseignements qui nous sont parvenus : »

« L'Union centrale des employeurs agricoles nous donne la moyenne résultant des accords qui sont intervenus jusqu'ici :

Congés payés et allocations familiales	7 à 8 %
Augmentation brute des salaires	20 %
Diminution des heures de travail	10 %

Au total..... 37 %

« Les départements de Seine-et-Marne, Ais, Pas-de-Calais, Finistère et Côtes-du-Nord donnent une hausse moyenne de 27 %. »

« La région du Sud-Est (Chambre régionale du Sud-Est) estime la hausse de la main-d'œuvre à 24 %. »

« La Chambre d'agriculture de la Moselle donne le chiffre de 20-25 % de hausse, le Pas-de-Calais 23,30 %, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Oise 25 %. »

« Pour beaucoup de renseignements qui nous sont parvenus, il s'agit de salaires d'ouvriers nourris ; il convient, pour ces salaires, de tenir compte de la hausse de la vie. »

« Je citerai parmi ceux-ci : en Beauce, 19 % de hausse ; en Loiret-Cher, 15-20 % ; dans l'Aube, 33 % pour les ouvriers de batterie, 17, la Vienne 25 %. »

« Si on cherche à établir une moyenne de tous ces chiffres, on arrive, pour la hausse du coût de la main-d'œuvre, salaires horaires et charges afférentes, au chiffre de 27,50 %. »

Indices des charges

« Je rappellerai d'abord certains indices généraux tirés de la Statistique Générale de la France. »

« L'indice des prix de gros des 45 articles est passé, de 388 en juillet, à 501 en janvier, soit 29 %. »

« L'indice des matières industrielles des 25 articles, dans le même laps de temps, passe de 361 à 489, soit 35 %. »

« Pour le calcul des augmentations de charges de l'exploitation agricole, je suivrai le tableau qui vous a été fourni à votre session d'août. »

« J'en distrairai les salaires, déjà examinés précédemment, et qui représentent 30 points. »

« Il reste 70 points, répartis en 13 postes différents. »

1^{er} Engrais.

« Les engrais entrent dans le calcul pour 13 points. Les scories ont monté de 24,1 % (moyenne de 7 chiffres) ; les superphosphates de 27,31 % (moyenne de 5 chiffres) ; les engrais azotés de 10,94 % (moyenne de 8 chiffres). Les engrais potassiques n'ont pas varié (sauf sacherie). Si on admet que la consommation est de 2 en azote, 2 en acide phosphorique, 1 en potasse, le coefficient d'ensemble pour les engrais s'élève à 14,6. »

2^e Semences.

« Petites graines et graines de betteraves accusent une augmentation de 53 %. Elles représentent 5 points dans le calcul général. »

3^e Nourriture des animaux.

« Ce poste, qui représente 6 points, présente une majoration de 47,3 %, moyenne fournie par 83 chiffres. »

4^e Divers et carburants.

« Ce poste, qui comprend des objets fort divers : sacherie, quincaillerie, charbon, sulfate de soufre, ficelle, etc., représente 4 points, avec une hausse de 26,9 (moyenne de 14 chiffres). »

5^e Fumage.

« Ce poste est sans modification. »

6^e Assurances.

« Affecté de 3 points, il présente une augmentation de 25 %. Le producteur doit toujours se couvrir du risque encouru et il n'est pas exagéré d'estimer à 25 %, soit l'augmentation du capital à couvrir, soit celle du risque accident. »

7^e Impôts.

« Ce poste est sans changement. Les centimes nouveaux que les départements et les communes ont été contraints de voter ne sont pas encore mis en recouvrement. »

8^e Artisans et entretien de matériel.

« La Chambre des constructeurs de machines agricoles annonce pour cette campagne une hausse de 35 %. Des renseignements qui me sont parvenus, la bourrellerie et le charbonnage sont en augmentation de 31 %. Ce poste porte sur 6 points 5. »

9^e Electricité.

« Ce poste compte pour 0,5 point ; il est sans changement. »

10^e Divers.

« Ce poste, affecté d'un coefficient de 1,5, représente les menues dépenses du ménage ; il présente une augmentation de 25 %. »

11^e Amortissement.

« S'il s'agit de l'amortissement des dettes, les engagements du cultivateur étant en francs, ce poste doit être sans changement. S'agissant de l'amortissement du matériel, il devrait présenter une hausse de 35 %. J'ajoute que le taux d'escompte de la Banque passe de 2 à 4 %. »

« Néanmoins, nous ne proposons

pas de fixer la hausse pour ce poste, qui représente 7 points. »

12^e Intérêts du capital.

« La hausse de ce poste, qui comprend 7 points, doit suivre la hausse de la valeur du capital engagé, soit 25 %. »

13^e Rémunération du chef d'exploitation.

« Dans cette étude, nous avons eu à examiner l'augmentation de la main-d'œuvre ; il paraîtrait profondément injuste que le chef d'exploitation qui, dans la quasi-totalité des cas, prend une part effective aux travaux, ne voit pas sa rémunération portée au même niveau que celle de la main-d'œuvre. Nous vous proposons donc une hausse sur ce poste égale à celle de la main-d'œuvre, soit 21,5 % de hausse. »

« Si, maintenant, reprenant tous ces coefficients de hausse qui représentent un ensemble de 70 points, nous établissons le coefficient pondéré de hausse, nous trouvons pour les charges de l'exploitation agricole un coefficient de 27,5 % de hausse. »

« Nous arrivons ainsi à établir que les coefficients prévus par la loi du 15 août, dans son article 9, présentent les hausses suivantes :

Indice du coût de la vie.....	10 %
Indice des salaires.....	27,5 %
Indice des charges.....	21,5 %

« La moyenne de ces trois indices donne 19,66. »

« En appliquant ce coefficient au prix de base de 140 francs, nous trouvons une majoration du blé de 27 fr. 52. »

« Telle est, Messieurs, la conclusion de l'examen, que j'ai cherché à faire le plus objectif possible, des conditions présentes de la production du blé. »

Application de la majoration

« Il ne saurait être question que la majoration envisagée fût encaissée en totalité par les vendeurs futurs de blé. Ce serait porter atteinte à ce principe essentiel du prix unique pour toute la campagne, qui est à la base même de la loi du 15 août. Les producteurs de moins de 100 quintaux, qui ont eu la possibilité de livrer la totalité de leurs récoltes, se trouveraient exclus du bénéfice de la majoration, tandis que celle-ci ne profiterait qu'aux producteurs de plus de 100 quintaux ou à ceux auxquels leurs moyens de trésorerie ont permis d'attendre. »

« La majoration, qui ne peut être perçue que sur les blés à vendre, serait donc versée à un compte d'attente spécial, à une caisse de compensation gérée par les Caisses de Crédit agricole. »

« En fin de campagne, l'Office central ferait le calcul de la répartition à tous les producteurs, au prorata de l'ensemble de leurs ventes. »

« Le prélèvement de la majoration sur les prix serait fait au moment du paiement par les organismes encaisseurs, coopératives pour les blés de coopératives, caisses de crédit pour les blés négociants et versé à la caisse régionale. »

« Ainsi, les vendeurs de blé actuels recevraient un règlement provisoire sur les bases établies en août, et tous les vendeurs de blés, depuis l'origine, sans exception, percevraient une ristourne proportionnelle en fin de campagne. »

« Le montant de cette ristourne ne sera connu qu'en fin d'exercice ; il est donc évident que pour la question du fermage qu'elle entraînera dans les baux conclus à la parité du blé, celle-ci ne pourra être exigible qu'au moment où la ristourne sera délivrée. »

(LIRE LA SUITE EN 3^e PAGE)

Engrais P. E. C.

La Société des engrais P. E. C. nous avise que, par suite des nombreuses commandes qu'elle reçoit depuis le début de l'année, ses disponibilités deviennent de plus en plus rares sur février et même mars. Elle peut cependant livrer encore assez rapidement les engrais complets, tels que 8/16/16, 8/13/19, 4/19/19 et 5/8/12, jusqu'à épuisement du stock constitué ; mais étant données les difficultés actuelles de s'approvisionner en azote, ce stock diminue chaque jour très rapidement.

En conséquence, il serait utile de passer au Syndicat Central des Agriculteurs, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes, les commandes d'engrais P. E. C. dès maintenant, et de fixer la date de l'enlèvement ou de l'expédition pour éviter du retard au moment de l'emploi de ces engrais.



Le Conseil Central de l'Office du Blé réclame le relèvement du prix du blé

(SUITE DE NOTRE 2^e PAGE)

Conséquences de la majoration sur le prix du pain

On estime qu'une hausse de 4 fr. 50 sur le blé correspond environ à une hausse de 5 centimes sur le pain. La hausse envisagée correspondrait donc environ à une hausse de 30 centimes sur le prix du pain, compte non tenu de la répercussion possible sur les marges de mouture et de cuisson, des circonstances économiques présentes.

Pour pallier dans une certaine mesure à cette augmentation, la suppression de la taxe à la mouture, qui représente environ 5 centimes par kilo de pain, pourrait être envisagée. Nous arrivons à la fin de ce rapport, que je m'excuse d'avoir fait si long, mais que j'ai cherché à rendre le plus objectif possible, et nous devons en tirer une conclusion.

Et d'abord, une hausse est-elle légitime ?

Un Office créé pour établir la stabilité des cours pendant toute la durée d'une campagne est-il en droit de revenir sur sa décision et de modifier les prix ? Je pourrais répondre par la thèse de l'imprévision, je réponds par l'exemple de l'Etat. L'Etat, seul acheteur de tabac, a, en cours de campagne, admis un relèvement de 10 p. 100 sur les prix de base et relevé total des primes de 25 p. 100, l'ensemble représentant une majoration d'au moins 25 p. 100.

Et ensuite, une hausse est-elle justifiée ?

Elle l'est certainement par celle de tout ce qui concourt à la production du blé.

Elle l'est parce que, en présence de la hausse sur les marchés des autres céréales, le monde agricole, qui a fait confiance à l'Office, comprendrait mal qu'il put faire figure de frein à la hausse.

Elle l'est parce que, pour maintenir la vie économique du pays, il est indispensable de conserver à la classe paysanne, en tant que classe consommatrice, son pouvoir d'achat.

Elle l'est parce que le blé est le salaire du paysan et parce qu'on ne saurait admettre dans l'effort formidable de mieux-être des masses que présentent les temps actuels, ceux de la terre en fissent exclus et peussent être victimes.

Ainsi, nous vous proposons de voter la décision suivante : à partir du 1^{er} février 1937, le prix du blé sera majoré de 27 francs.

Le produit de cette majoration sera versé à un compte d'attente spécial et restitué en fin de campagne à tous les vendeurs de blé, au prorata de leur vente depuis le début de la campagne. Le calcul de cette restitution sera effectué par les soins du Comité d'administration.

Telles sont les conclusions du rapport de M. Thureau-Dangin. Sa documentation précise, son argumentation serrée n'ont pu faire l'objet d'aucune réfutation.

Aussi bien, les adversaires de la révision du prix du blé ne s'embarassent pas d'arguments techniques : ils condamnent le relèvement du prix du blé parce qu'ils ne veulent pas du relèvement du prix du blé... tout simplement.

Entendez : ils aiment mieux que l'expérience économique actuelle et la dévaluation soient faites sur le dos des paysans que sur le dos des ouvriers et des consommateurs des villes. La justice, l'égalité, ils s'en passent... à leur avantage.

La Vie Syndicale

Besné

Dimanche 14 février, à 7 heures du matin, réunion de défense paysanne, avec le concours de nos amis de la région. Questions diverses importantes. Tous les agriculteurs, soucieux de la défense de leurs intérêts, sont cordialement invités.

Syndicat de Donges-Montoir

Dimanche 14 février auront lieu des réunions syndicales :

— A 9 heures du matin, à la MAIRIE DE DONGES.

— A 11 heures, Café Chauve, à LA NOE-MOREAU.

Causerie agricole, par M. Faivre. Organisation syndicale. Questions diverses. Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

Syndicat de Chemeré

Dimanche 14 février, à 11 h. 30, Salle du Patronage, réunion des membres du Syndicat, sous la présidence de M. Raymond Lefeuve.

Syndicat de Saint-Viaud

Voici la nouvelle composition des membres du Bureau du Syndicat, nommés au cours de l'assemblée du dimanche 7 février, à Saint-Viaud :

Président : M. Coutansais Charles.

Vice-Présidents : MM. Corbais Louis et Bertheau Francis.

Secrétaire : M. Olivier.

Trésorier : M. Docet Fernand.

Conseillers : MM. Leduc Francis, Mériaux Francis, Porchais Georges, Doussat Francis et Boucard fils.

Syndicat de St-Père-en-Retz

Voici la nouvelle composition du Bureau du Syndicat de Saint-Père-en-Retz, élu au cours de l'assemblée du dimanche 7 février :

Président : M. Sarrebourse d'Hautville.

Vice-Présidents : MM. Olivier Pierre et Leray Joseph.

Secrétaire : M. Loquin Joseph.

Trésorier : M. Malescot Henri.

Conseillers : MM. Redor René, Bouyge Joseph, Landais François, Freudet Joseph et Evin Louis fils.

Le Sceptique est sa propre victime

Un savant a trouvé le moyen de vous éviter la calvitie

Envoi de brochure contre 0,25 en timbre

Laboratoire "HIDALGO" de PARIS

Passage Pommeraye, à Nantes

au-dessous des Grands Dentistes

TOURNÉE de la Camionnette-Exposition de la Société des Potasses d'Alsace

Nous informons nos lecteurs que la Camionnette-Exposition des Sels de potasse d'Alsace stationnera dans les communes suivantes, aux lieux et dates ci-après :

Le jeudi 18 février : Le Pallet, à 19 h. 45, Salle Jeanne-d'Arc.

Vendredi 19 février : La Chapelle-Launay, à 19 h. 30, Salle Saint-Louis, près l'église.

Samedi 20 février : Saint-Lyphard, à 19 h. 30, Salle du café Taconne Louis.

Dimanche 21 février : Saint-Molf, après la grand-messe, Salle de l'Ecole publique des filles.

Lundi 22 février : Saint-Père-en-Retz, à 19 h. 30, Salle des Fêtes.

Mardi 23 février : Bourgneuf-en-Retz, à 19 h. 30, Salle de la Mairie.

Une conférence agricole sur les engrais chimiques sera faite par M. de Dreuzy, directeur du Bureau d'Etudes sur les engrais, à Nantes.

Cette conférence sera suivie de projections cinématographiques sonores et parlantes.

Tous les agriculteurs et leur famille y sont cordialement invités.

Le tout est entièrement gratuit.

Une Réunion de Défense Paysanne à Sainte-Luce

On nous communique le compte rendu, ci-dessous, d'une réunion tenue à Sainte-Luce, le samedi soir 30 janvier.

Quelques lecteurs se sont étonnés de ne pas le voir paraître dans notre dernier Bulletin. Nous avons été non moins étonnés de ne pas avoir été avisés, au préalable, de la date de cette réunion, que nous dirons pu annoncer dans nos colonnes. Cette-ci quant elle fut sous l'égide de "L'Espérance" et de la "Défense Paysanne", il eût été naturel d'y convier les membres de notre vieux Syndicat, qui combat depuis 31 ans pour la défense de notre agriculture régionale et des familles rurales.

N'aurions-nous pas, en outre, un groupement local à Sainte-Luce dont M. de Frémont père fut le dévoué président ?

La véritable défense paysanne, pour progresser, ne doit exclure aucun de ses enfants — ni de ses vieux défenseurs !

R. FAIVRE.

A l'appel du Comité de Défense paysanne, 250 cultivateurs, maraichers, ramasseurs de lait se trouvaient réunis samedi 30 janvier à Sainte-Luce, pour entendre la parole chaude et persuasive des deux apôtres de la paysannerie, M. J.-B. Leray, président de l'Office départemental du blé et M. Robichon, bien connu de tous les cultivateurs et cultivateur lui-même.

De suite, M. Eluère ouvre la séance en remerciant M. le Maire de sa présence et tous les cultivateurs d'avoir répondu à son appel. Il présente les orateurs et passe la parole à M. Leray.

Le père Leray, père du syndicalisme en Loire-Inférieure, dira sa foi dans le syndicat à la base de toute union paysanne, il montrera les avantages nombreux que l'on peut en tirer : Connaissances plus approfondies du métier, Ecole ménagère pour jeunes filles. Et vivement applaudi, il terminera par un vibrant appel à l'union de tout ce qui est paysan pour la famille, le métier, la patrie.

M. Robichon, qui lui succède, trace un tableau très documenté de la faillite de la politique agraire des Soviets et du communisme vis-à-vis de la Famille.

C'est alors que 2 ou 3 extrémistes qui avaient réussi à se filtrer dans la salle interrompent violemment l'orateur et insultent les paysans en les plaçant de leur incompetence et du bourrage de crâne.

En moins de deux ils furent promptement vidés et, aux applaudissements de tous, Robichon continua son écrasant réquisitoire contre les ennemis de la Famille et de la propriété familiale.

En terminant, il adjura les cultivateurs de s'unir à la défense paysanne pour la reconnaissance des droits du paysan et l'avènement du régime corporatif, par le métier organisé.

Une salve d'applaudissements accueillit la péroraison de l'orateur et l'ordre du jour suivant fut adopté :

« Convaincus de la nécessité de s'organiser, les cultivateurs réunis en ce jour, 30 janvier, au nombre d'au moins 250 ont constitué un Comité d'entente et de défense paysanne ayant pour but de grouper toutes les bonnes volontés, de redonner sa place à l'Agriculture, de rétablir son pouvoir d'achat par la revalorisation des produits agricoles, d'assurer la primauté sur le marché intérieur des produits agricoles français.

« Faire ce travail dans le cadre de la profession organisée sur la base syndicale.

« L'esprit qui devra nous animer sera une doctrine de justice sociale.

« Nous affirmons la solidarité réelle et substantielle de tous les agriculteurs.

« Pour la famille, nous proposons une très large exécution de l'impôt pour les familles nombreuses.

« Nous défendons notre métier, notre famille, mais nous défendons aussi notre Patrie.

« Nous serons les gardiens de la terre de France, car la France, plus que jamais, a besoin de ses paysans. »

Très belle réunion qui fait bien augurer de l'avenir. Le Comité départemental félicite M. Eluère pour l'organisation impeccable et le succès de la réunion et le remercie de son dévouement.

Bravo les cultivateurs, vous venez de donner aux cultivateurs des autres communes l'exemple de votre « compétence » à l'... à la porte des individus qui n'ont, pour la classe paysanne, que mépris et qu'insultes.

Bel exemple et bonne leçon qui porteront.

Paul GUILLARD, Maraicher, 113.

La petite Pépinière fruitière de la Ferme

LES CERISIERS

Le choix des porte-greffes pour cette essence fruitière est important : selon les sols on utilisera comme sujets, soit les cerisiers-mérissiers (*Cerasus avium*, ou des oiseaux), le cerisier mahaleb (dit de Sainte-Luce), ou enfin le cerisier franc (*Cerasus caproniana*). Au mérissier, on donnera une terre nourissante, sablonneuse, fraîche, saine, sans un sous-sol humide en permanence, ce qui favorise la gomme. Stratifier les noyaux, la faculté germinative de l'amande est de six mois. Repiquer l'année suivante le petit plant, en faisant la toilette du pivot, mais ne pas toucher à la cime du petit sujet.

On plante sur les lignes à 0 m. 70 d'écart et entre les lignes on réserve 0 m. 80 pour les soins de culture.

Comme soins on enlèvera les « jets » qui viennent près du collet, et on pince les rameaux proche de la flèche pour donner plus de vigueur à celle-ci. Comme toujours on fait grossir un tronc de baliveau en gardant sur le corps du jeune arbre des baliveaux que l'on taille à coursonnes.

On pose le plus souvent les écussons à haute tige sur un emplacement choisi bien lisse et préalablement nettoyé.

Le sujet mahaleb lui, au contraire, se plaît et résiste sur un sol sec, rocailleux et même calcaire. On opère les semis comme pour le précédent sujet, on stratifie et l'amande germera au printemps, sans qu'il y aura un an de perte.

Pour utiliser les sujets en greffes d'un an, on plante un peu serré, à 0 m. 40 d'écart les plants ; pour les plus grandes formes, dont les hautes tiges, on peut écarter les plants à 0 m. 70.

Le sujet cerisier franc.

La bonne terre à vigne lui suffira ; comme les autres, on le fait de semis, noyaux stratifiés. La cerise de Montmorency réussit très bien sur le sujet.

LES CHATAIGNIERS

Passons à un arbre plutôt forestier qui demande beaucoup d'espace, mais qui est aussi bien fruitier, car il nourrit de nombreuses populations dans certaines régions d'Europe : le châtaignier. Cet arbre si utile est de plus un arbre industriel, par les perches, cerclés de barriques, tannin qu'il produit.

On sème les châtaignes pour le propagier. Elles lèvent du reste fort bien seules autour des vieux pieds et la nature nous montre l'exemple.

On peut semer dru, en lignes parallèles, un semis stratifié dans du sable frais au préalable à l'avantage d'une levée plus rapide.

On repique l'année suivante, sans tailler le plant ; on aurait avantage à frier et sélectionner les châtaignes du semis, les plants seraient plus beaux et forts ; on peut le greffer en fente ou en flûte (greffe par anneau d'écorce détaché), si l'on veut on peut écussonner en août ; on greffe les grosses variétés, telles le marron de Lyon, utilisé pour l'industrie du marron glacé.

Comme terres on peut les réussir dans les terrains sableux et ferrugineux, granitiques, silico-argileux, profonds et dépourvus de calcaire ; entre les pieds, on laissera un espace de 0 m. 60, et entre les lignes 0 m. 70, pour permettre les soins de culture.

On recépé l'année suivante les plants bien acrochés au sol, on garde la plus belle pousse et on relève les autres de façon qu'elle seule bénéficie de la pousse de sève. Ne toucher à la cime que pour les greffes ; on soutient les greffes à l'aide d'une armure de bois, car le poids des oiseaux un peu forts ou la seule charge du feuillage pourrait les faire rompre. On sait qu'en ce moment des groupements industriels font campagne en faveur du reboisement en châtaignier.

G. DURIVAUD.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 8 Février 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	8 50	7 30	6 10	9 40	5 10	4 02	3 05	5 75
VACHES.....	8 30	6 60	5 60	9 60	4 98	3 53	2 80	6 12
TAUREAUX.....	6 70	6 00	5 50	7 30	4 02	3 30	2 75	4 50
VEAUX.....	12 80	11 80	10 80	13 90	7 68	6 72	5 95	8 60
MOUTONS.....	15 10	11 40	9 20	16 50	7 55	5 35	4 14	8 25
PORCS.....	9 00	8 72	6 72	9 28	6 30	6 10	4 80	6 56

Du Jeudi 11 Février 1937

BŒUFS.....	8 60	7 30	6 10	9 50	5 15	4 00	3 05	5 90
VACHES.....	8 40	6 60	5 60	9 70	5 05	3 63	2 80	6 20
TAUREAUX.....	6 80	6 00	5 50	7 40	4 08	3 30	2 75	4 57
VEAUX.....	13 10	12 10	11 10	14 20	7 85	6 90	6 10	8 80
MOUTONS.....	15 30	11 70	9 50	16 70	7 65	5 50	4 18	8 35
PORCS.....	9 00	8 72	6 72	9 28	6 30	6 10	4 80	6 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE : 95 bœufs, 75 vaches, 20 taureaux, 210 porcs.

VENDEE : 105 bœufs ; 70 vaches ; 15 taureaux ; 15 veaux, 20 porcs.

MAINE-ET-LOIRE : 150 bœufs ; 110 vaches ; 25 taureaux ; 110 veaux ; 220 porcs.

MORBHAN : Néant.

Chronique des Marchés du Bétail

Marché de la Villette

D'une manière générale, le mois de janvier a été caractérisé par une nouvelle et très sensible amélioration des cours du bétail. L'approvisionnement est resté très modéré, et dans l'ensemble a été facilement absorbé par la demande qui, pourtant, semble plutôt restreinte.

Pour le gros bétail, à part un léger tassement au moment de la grève des abattoirs, qui a été gisement rattrapé au marché suivant les cours se sont raffermis d'une manière continue depuis le début du mois. Par rapport à décembre, le cours moyen marque, suivant les qualités, une nouvelle hausse de 0 fr. 45 à 0 fr. 85 par kilo de viande, particulièrement accentuée sur les bons animaux.

Pour les veaux, on enregistre un mouvement de reprise qui, en dépit de quelques fluctuations dues aux variations d'arrivages, est beaucoup plus important. Le cours moyen pour janvier accuse, en effet, une hausse voisine de 2 francs par kilo, qui le ramène au niveau de la fin de l'année 1931.

Pour les moutons également, les affaires ont été sensiblement meilleures. En moyenne, la hausse marquée est de l'ordre de 0 fr. 50 par kilo de viande.

Quant aux porcs, le marché a été plus calme. Les cours ont peu varié et sont restés au niveau de ceux de la fin décembre. En moyenne, ils marquent cependant une reprise de 0 fr. 20 à 0 fr. 30 par kilo vif sur l'ensemble de décembre.

La Situation

Le mois de janvier a été marqué par une nouvelle et assez sensible reprise des cours du bétail.

Les arrivages sur les marchés sont restés très modérés. Pour l'ensemble de l'année, d'ailleurs, les statistiques des principales villes indiquent une réduction assez nette de l'approvisionnement et des abatages, excepté cependant pour les moutons.

La demande a été assez satisfaisante, en dépit du ralentissement de fin de mois qui, à la Villette notamment, a été particulièrement marqué à cause du terme.

En ce qui concerne notre commerce extérieur, en dépit d'une réduction des envois étrangers, on enregistre pour 1936, du fait de nos colonies, une augmentation des importations globales ; on note, en outre, une diminution générale des exportations.

La balance commerciale, dont le déficit s'est accentué, marque une légère amélioration pour nos échanges avec les divers pays étrangers, alors qu'elle accuse une sérieuse aggravation avec nos colonies.

La tendance générale reste fermement orientée.

Semences de pommes de terre

NOUS CONSULTER

Des travailleurs mécontents

D'après une enquête du « Figaro », ce sont les salariés des abattoirs de La Villette. Les tueurs se reposent le dimanche, le lundi, le jeudi et le samedi. Les trois autres jours, ils ne travaillent que de 7 heures à midi.

Pour ce travail, ils reçoivent un salaire de 450, 400 ou 350 francs par semaine, suivant qu'ils sont maître-garçon, second ou troisième ; plus, pour le premier, une prime en nature sur chaque animal, qui peut être évaluée à 120 francs par semaine.

Avec le temps de travail limité, une telle équipe n'abat pas plus de neuf bœufs par semaine. En sorte que le prix d'un bœuf, rien qu'en passant par La Villette, et en ne considérant que les salaires, se trouve augmenté de plus de 140 francs.

Il ne faut plus s'étonner, dans ces conditions, pour peu que tous les échelons par lesquels passe un animal pour arriver au détail occasionnent les mêmes charges, de l'écart entre le prix à la production et le prix à la consommation.

Si le travail des producteurs était rémunéré dans les mêmes conditions, la viande deviendrait une denrée de luxe que peu de personnes seraient capables de s'offrir.

Fumure de Printemps du Blé

On a coutume d'appeler « fumure de printemps » du blé, la fumure que le bon cultivateur donne à ses emblavures aux mois de février-mars. Cette appellation est donc erronée, le printemps ne commençant qu'à la date du 21 mars, époque à laquelle « la fumure de printemps » du blé est presque toujours donnée.

En fait, le cultivateur a souvent tendance à donner trop tard cette fumure de printemps qui, si le temps le permet, devrait être épanchée au cours de la première quinzaine de février.

Comment doit-on envisager cette fumure de printemps du blé ?

La fumure de printemps dépend évidemment de la fumure d'automne. Lorsque cette dernière a été bien faite, c'est-à-dire si le cultivateur a donné avant les semailles une bonne fumure phospho-potassique, la fumure de printemps comprendra seulement un apport d'engrais azoté à la dose de 100 à 200 kilos à l'hectare, suivant l'état de l'emblavure.

Si, ce qui est fréquent dans notre région de l'Ouest, on a seulement apporté à l'automne des scories ou superphosphate, en négligeant l'engrais potassique, il est indispensable d'ajouter maintenant à l'engrais azoté du chlorure de potassium à la dose de 150 à 200 kilos à l'hectare.

Nous rappelons que les très nombreux essais (plus d'un millier) de chlorure de potassium sur blé faits par les Offices départementaux de notre région de l'Ouest pendant les quelques dix années qu'ont vécu ces Offices, ont montré que l'emploi de 200 kilos

SUPERPHOSPHATE DE CHAUX
ENGRAIS DE BASE

RAPIDE
mais DURABLE

SUR...

Prairies en Février et Mars
Blés et avoines qui souffrent
Semences d'orge, avoine, maïs, etc.
La Vigne pour la grappe —
Cultures maraîchères et primeurs
Cultures florales et jardins

Primoséine

PRODUCTION INCOMPARABLE DES ENGRAIS SALMON

1937

Exigez la marque, le plomb de garantie et méfiez-vous des imitations

PUISSANT
et ECONOMIQUE

EN VENTE PARTOUT

— et notamment à —

l'Agence de NANTES :

PERSYN & BOUCAUD

28, Rue du Gué-Robert

Téléphone 114-86

La Terre

PAR
Marie DE WAILLY

Courageuse comme un homme, Zuléma saisis une fourche et se jeta sur le taureau en criant :

— Au secours !...
Lorsque les domestiques arrivèrent, il était trop tard. Ovide Nédens était mort.

La veuve le pleura peu ; elle n'avait pas le temps. N'était-ce pas elle qui était le « fermier » désormais ?... Seulement, elle mit un bonnet de crêpe et ne le quitta plus.

Son fils avait dix ans.
Fraiche et accorte, riche du « bien » de son défunt, forte et courageuse, les épouses ne lui manquèrent pas.

Petits cultivateurs rêvant de s'installer à la Maison-Blanche ; simples amoureux sans calcul, trouvant la veuve plaisante ; riches fermiers appréciant les belles qualités de Zuléma, elle les refusa tous, en di-

rant :
— Mariée une fois, mourir une fois, une honnête femme n'a qu'un homme.

Dès lors, elle vécut pour son enfant et pour le « bien », voulant son Ovide riche, ne pensant qu'à arrondir le domaine d'un lopin, d'une prairie, d'un petit bois.

Et tout cela pour qui ?
Une Rosa... la fille d'un ouvrier d'usine qui vivait en « location ».

A cette pensée de « location », une fureur empoigna la face de la paysanne.

Quoi ! Joseph Pivard n'avait jamais pu mettre de côté la somme nécessaire pour s'acheter une maison... Tous les mois, il portait deux beaux billets de vingt francs à Darbelle, le meunier du Moulin Montau,

Il est vrai qu'Esther, la mère de Rosa, ayant été malade de longues années, avait coûté de la « monnaie ». Lorsqu'elle mourut, l'orpheline n'ayant que six ans, Joseph dut payer la pension de la petite chez sa belle-mère.

On sait bien que lorsqu'il faut tout tirer des bras d'un ouvrier, c'est dur... mais ce n'est pas une excuse tout de même.

On travaille plus, on mange moins, mais on achète du « bien » et une maison, si pauvre soit-elle.

Aujourd'hui, Pivard devait jubiler... sa fille allait être la plus riche fermière du Brilly... et cette Rosa, à laquelle Joseph avait dû imposer sa volonté en accompagnant ses arguments de quelques gifles bien appliquées... cette Rosa qui refusait le fermier, sous prétexte qu'elle aimait Ephrem Chandiére.

Mistère de mystère !
Sous le coup de l'indignation, de la colère, Zuléma se leva et, à grands pas, reprit le chemin de la Maison-Blanche.

En haut du coteau, elle s'arrêta.
Devant elle, la plaine s'étendait, immense, avec ses prairies, ses bouquets d'arbres, ses pâtures et, au milieu, la ferme se dressait, lourde, carrée, imposante et riche.

Avec un soupir d'orgueil, la paysanne dit à haute voix :
— C'est à nous, tout... tout... Lorsque je me suis mariée, la Maison-Blanche n'avait pas seulement la moitié des terres qui sont à nous maintenant, et ce « bien-là », je l'ai gagné par mon travail.

Frémissement, elle s'avança de quelques pas, foulant la « Terre » de ses pieds ; s'épanouissant à la vue des travailleurs, qui regagnaient la ferme, derrière les voitures de fourrages pesamment chargées ; des servantes qui, en plein air, achevaient la traite des vaches ; des magnifiques bêtes broutant dans les pâtures ; des chevaux superbes hennissant à son approche.

A grandes enjambées, elle gagna la ferme, pénétrant dans la laiterie où deux servantes vidaient le lait dans des bidons de fer battu, qu'elles allaient descendre à la cave et qui, le lendemain, partiraient pour la « Beurrerie » de Cul-des-Sarits.

Quelques femmes de la Forge du Prince attendaient, bavardant, riant un peu de la faiblesse à la main. C'étaient de petites cultivatrices, n'ayant qu'une vache et dont la bête « tarie » les forçait à acheter du lait.

Zuléma s'empara de la « mesure » d'étain au long manche recourbé et les servit.

Dans la cour, les hommes « rentraient » le foin dans les greniers. Une vieille servante, contemporaine de la fermière, s'en allait, un seau de bois à chaque main, vers les auges de pierre des porcs, leur portant le repas de pommes de terre cuites et écorchées avec du « rebulet » (1).

Les clientes et les servantes ayant quitté la laiterie, la fermière alla dans la remise remplir une corbeille de maïs et vint la jeter par poignées au milieu de la cour en appelant :
— Pâtes... pâtes... pâtes...

Les poules accoururent, conduites par la coq qui se promenait majestueusement, surveillant le repas. Les poules niconnèrent, se pressant en peloton compact, autour du grain, l'éparpillant à coups de patte, se battant quelquefois... vite rappelées à l'ordre par un coup de bec du coq.

Bientôt, les pigeons s'abattirent sur le sol, cherchant un grain de blé ou d'avoine dont la fermière leur lança quelques poignées.

Les animaux soignés, elle entra dans le poulailler et se servait de la corbeille qui avait contenu le grain, elle recueillait les œufs.

Dès l'aube, les hommes étaient sur

(1) Mélange de farine de dernière qualité et de son.

piéd. Ils préféraient faucher dans la rosée matinale, et se reposer lorsque viendraient les heures torrides du jour.

Ovide Nédens à leur tête, ils s'en allaient la faux sur l'épaule, la « guze » dans l'étui de bois pendu à la ceinture. D'une allure lasse, se dandinant des reins, ils se dirigeaient vers le « Pré perdu », le seul dont les herbes restaient encore debout.

Avant de se mettre à l'ouvrage, ils aiguilèrent leur faux, dont l'acier jetait des éclairs blancs ; puis, d'un geste large, ils commencèrent à coucher l'herbe sur le pré.

A leur tête, Ovide, pas très grand, et d'une force prodigieuse, maniait sa lame avec des gestes lents et méthodiques.

Mouillée encore de la rosée de la nuit, l'herbe était tendre à couper. Le ciel serein annonçait une journée splendide et, dans la forêt proche, les oiseaux chantaient éperdument le lever du soleil.

Arrivé au bout du pré, Ovide prit la « queue », les faucheurs faisant volte-face et repartant en sens inverse.

Parfois, un ouvrier quittait la ligne, fichtant le manche de sa faux en terre, et de la « guze » aiguilait la lame, puis il reprenait sa place.

Quelquefois, un caillou ébréchant son outillage, il jurait et allait s'asseoir un peu à l'écart, plantant une petite enclume dans le sol ; il se servait d'un marteau au manche court, nivelait la lame tordue.

La faux « battue », il la froissait du mordant de la « guze » et se remettait à l'ouvrage.

A sept heures, Ovide quitta le pré. Derrière lui, les hommes clignèrent de l'œil et l'un d'eux déclara :

— Paraît que la besogne presse à la ferme.

— Elle s'appelle « Rosa », la belle, jeta un autre.

Il y eut des rires sonores et le premier reprit :

— Crois-tu qu'il la « mariera » ? (1)
— On le dit.

— La mère Zuléma ne rira pas.
— Tiens donc, une fille (2) qui n'a pas de « bien ».

— Elle aurait une rude chance !
Du même signe de tête, tous les hommes approuvèrent, puis, sous le soleil qui commençait à être chaud, ils se remirent à faucher.

(A suivre).

(1) Qu'il l'épousera. Expression de terreur.
(2) Fille se dit couramment pour jeune fille.

de chlorure de potassium à l'hectare, ajoutés à la fumure azotée et phosphatée, augmentaient en moyenne le rendement de 4 quintaux. Une augmentation de dépense de 130 à 140 francs permet donc avec certitude une augmentation de recettes d'environ 500 francs.

Y a-t-il, en bonne culture, intérêt à dépasser la dose de 200 kilos de chlorure à l'hectare ?

Les nombreuses expériences faites dans ce sens ont également toujours montré qu'en bonne culture, c'est-à-dire en terre propre, bien travaillée, avec des variétés à grand rendement, il y avait intérêt à porter la dose de chlorure à 300 kilos à l'hectare.

Ainsi en 1928, à la Ferme expérimentale d'Arville (M.-et-L.), M. Lavalley obtient les rendements suivants avec la variété Vilmorin 23 :

	Grain	Paille
Parcelle avec 300 kilos de chlorure.....	2.700	5.850
Parcelle avec 200 kilos de chlorure.....	2.430	4.620
Excédent en faveur de la dose de 300 kilos à l'hectare.....	270	1.230

En 1936, à l'Ecole d'Agriculture de Pétre (Vendée), M. Blanchard obtient les rendements ci-dessous avec la variété « Hâtif de Watines » :

	Grain	Paille
Parcelle avec 300 kilos de chlorure.....	26	21
Parcelle avec 200 kilos de chlorure.....	21	15
Excédent en faveur de la dose de 300 kilos à l'hectare.....	5	6

Ces deux exemples, tirés d'expériences faites avec le plus grand soin par des personnalités bien connues des agriculteurs de la région, mon-

trent qu'en bonne culture, avec des variétés à grand rendement, et à condition d'équilibrer la fumure par un apport suffisant d'azote et d'acide phosphorique, la dose de 300 kilos de chlorure de potassium à l'hectare représente souvent celle que le cultivateur a le plus d'intérêt à fournir en blé.

Nous rappelons qu'il est indispensable, particulièrement pour le chlorure, d'employer cet engrais de bonne heure, première quinzaine de février, si possible.

Lorsque le cultivateur a complètement négligé la fumure d'automne, il est indispensable d'apporter en février les trois éléments : azote, acide phosphorique et potasse. Dans ces conditions, le plus pratique est d'avoir recours à un engrais composé à haut dosage, bien équilibré.

	Grain	Paille
Parcelle avec 300 kilos de chlorure.....	2.700	5.850
Parcelle avec 200 kilos de chlorure.....	2.430	4.620
Excédent en faveur de la dose de 300 kilos à l'hectare.....	270	1.230

En 1936, à l'Ecole d'Agriculture de Pétre (Vendée), M. Blanchard obtient les rendements ci-dessous avec la variété « Hâtif de Watines » :

	Grain	Paille
Parcelle avec 300 kilos de chlorure.....	26	21
Parcelle avec 200 kilos de chlorure.....	21	15
Excédent en faveur de la dose de 300 kilos à l'hectare.....	5	6

Ces deux exemples, tirés d'expériences faites avec le plus grand soin par des personnalités bien connues des agriculteurs de la région, mon-

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes supplémentaires
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

152. — A vendre PLANTS DE VIGNE GREFFÉS, très sélectionnés dans les meilleures variétés de pays. S'adresser à Eméridaud Armand, viticulteur, Le Pallet (L.-I.).

166. — PLANTS DE FRAISIERS de la Vallée de la Loire, 200 variétés à gros et petits fruits, dont 35 remontantes, produisant de mai à octobre. Catalogue franco. Charles Caillé aîné, horticulteur, 105, rue Général-Buat, Nantes. (Téléphone 121-59).

182. — A vendre BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser à Robert-Morice, Sainte-Luce (L.-I.).

219. — TRES BELLES GRIFES ASPERGES sélectionnées, Grosse Hâtive Argenteuil un an, extrafortes deux ans. Réussite printemps 1936, 95 %. Nombreuses références-lettres félicitations. Félix Jouis, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

224. — Profitez des bas prix actuels pour planter des POMMIERS. 10 pommiers tige 2 m., 8 à 10 cm. de tour, 50 fr. ; 10 à 12 cm., 70 fr., sur gare départ Ancenis ou Le Pallet-Doré, et tous arbres fruitiers. PLANTS DE VIGNE Muscadet, Gros-plot, Pineau, Gamay, etc... Hybrides racinés et greffés 5455, 4643, 4986, 7053, etc... Catalogue franco. J. Foulonneau, Le Puisse-Doré (M.-et-L.).

26. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1937, au Gras-Mouton, en Saint-Fiacre, HUIT HECTARES en terres, prés et vignes. S'adresser à M. Grégoire, vins, à Vertou, le matin, de 8 à 10 heures, les lundi, mardi et mercredi.

30. — A vendre GRAINES DE BETTERAVES « Jaunes de Vauriac ». S'adresser au Syndicat, M. Templier, Mauvillain, Montbert (L.-I.).

31. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1937, UNE BORDERIE de très bon terrain, environ six hectares, terres, prés, vignes ; prix modéré. S'adresser au Syndicat.

33. — A vendre, CHEVAL NOIR, 5 ans ½, 1 m. 68, très doux, apte à tous travaux ; cessation commerce et culture. S'adresser Berriau, La Parrière, Legé.

DEMANDES

226. — On achète sur pied LES BOIS de toutes essences. S'adresser Scierie Mécanique du Champ de Mars, à Nantes, Téléphone 143-53.

21. — On demande BONNE, cultivatrice, pour cuisine et entretien maison ; 35 à 50 ans, ayant bonnes références. S'adresser au Syndicat.

22. — On demande MENAGE, homme jardinier, femme basse-cour et aide jardin. S'adresser M. du Rostu, Kerbihan, La Chapelle-sur-Erdre.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 11 février.	
Farine de froment.....	212
Blé.....	112
Avoine grise ou noire.....	111
Avoine bigarrée.....	111
Sarrasin Bretagne.....	105
Orge indigène (Côtes-du-N.) incolé	111
Orge Maroc.....	111
Mais Indo-Chine.....	116
Son région, bonne fabrication.	57
Riz Saigon n° 1.....	103

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 5 février

VEAUX : 642. — Le kilo sur pied : 6 à 7,20 ; 2^e qualité, moyenne, 6,60 ; à déduire pour la campagne, 0,80 par kilo ; moyenne, 5,80.
BOEUF : 31. — Le demi-kilo net : Devant : 1^{re} qualité, 2,75 à 3,25 ; 2^e qualité, 2 à 2,50 ; 3^e qualité, 1,50 à 1,75. Derrière : 1^{re} qualité, 5 à 5,50 ; 2^e qualité, 4,25 à 4,75 ; 3^e qualité, 3,50 à 4 fr.
MOUTONS : 208. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 6,75 à 7,25 ; 2^e qualité, 5,50 à 6,50.
AGNEAUX sans tarifs.

Fourrages

Paille de blé :
bottelée..... 245
pressée..... 245
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs
MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 10 février.

Artichauts, les 12, 20 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, le paquet, 0 fr. 50. — Céleri rave, les six, 4 fr. — Choux blancs, les six, 3 fr. — Choux pommés, les 16, 8 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Choux Bruxelles, le kilo, 0 fr. 40. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. — Endives, le kilo, 3 fr. — Escaroles, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 3 fr. — Mâche, le kilo, 3 fr. — Navets, le paquet, 1 fr. — Noix, le kilo, 4 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 0 fr. 50. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 25. — Pâtissons, le kilo, 3 fr. — Poireaux, le paquet, 3 fr.

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques COMBINES BARRAL 5 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs 13 francs

Adressez les commandes avec mandat-poste dont le talon sera de retour, à M. P. RIVIER fabricant des COMBINES BARRAL 8, Villa d'Alésia, Paris (14^e) (Prospectus gratuits)

Marché des Innocents

Paris, le 10 février
POMMES DE TERRE

Les 100 kilos, vrac, départ : Hénaut Loiret, 65 (nominal) ; Parisienne Loiret, 60 (nominal) ; Royale d'Orléans, 70 (nominal) ; Hollande Bretagne, 40 ; Beauvais Sarthe, Mayenne, 53 ; Creuse, 55 ; Wolman Seine-et-Oise, 38 ; Grantes bleu ou blanche, ainsi que Maerker, 36-37 ; Eerstelingen Nord, 38-42 ; Oise, 46-47 ; Sarthe, 46-47 ; Maine-et-Loire, 46-47 ; Somme, 44-45 ; Loiret, 48-50 ; Ronde jaune Bretagne, 36 ; Sarthe, 36-37 ; Mayenne, 35-36 ; Loiret, 40 ; Auvergne, 45 ; Rosa Marne, 80 ; Ardennes, Meuse, 73-75 ; Loiret, 75-80 ; Morbihan, 58 ; Côtes-du-Nord, 60.

CAROTTES. — En vrac, wagon départ : Auxonne, 25 ; Le Puy, 20 ; Luc, 21 ; Appoigny, 28 ; Saint-Omer, 28 ; Meaux, 30.

NAVETS. — 12 à 13, départ.

OIGNONS. — Les 100 kilos logés, départ : Auxonne, 28 à 30 ; Saint-Brieuc, 23 à 25 ; Pottou, 42 à 43 ; La Fère, 35 à 40 ; Vercheux 40 à 42 ; Le Poulligneau, 20 ; Mazé, 42.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.
Balles pressées, les 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord :

Paille de blé, 15 à 16 ; d'avoine, 14 à 15 ; d'orge ou escourgeon, 12,50 à 13. Foin, 17 à 21. Luzerne, 19 à 20. Trèfle, 16 à 17.

LEGUMES SECS

Paris, le 10 février.
Les 100 kilos, logés départ :

Flageolets Nord, 255 ; Romorantin, finis, Lingots Nord, 310 ; Vendée, finis ; Landes, 300 ; Cheveries, Arpajon, Dourdan, Gâtinais extra, 360 à 380 ; bons, 320 à 330 ; ordinaires, 240 à 250. Plats Midi nature, 315 ; gros, 330 ; extra, 355. Lentilles vertes du Puy, 500 ; Cantal, 275.

Boissons

Eaux-de-vie de cidre, de 5,25 à 6 fr. le degré, cours nominal.
Cidres courants, 7 à 8 fr. le degré ; cidres supérieurs, 9 fr. le degré, suivant qualité.

Vins : 15 fr. 25 à 16 fr. le degré, suivant qualité.

Cours des Vins

MUSCADET..... 675 à 725
GROS-PLANT..... 325 à 400
SEIBELS..... 325 à 350
OTHELLO..... 250 à 325

Poël angora

Cours actuel : 120 francs le kilo, pour le poil Angora blanc, 1^{re} qualité.

quel embonpoint !

Pour engraisser rapidement le bétail, rien de tel que le Riz. C'est l'aliment de complément le plus nutritif, le plus économique, le plus sain.

le RIZ

BUREAU DE PROPAGANDE
62, RUE DE RICHELIEU, PARIS-2

POUR DÉTRUIRE LES TAUPES UN SEUL PRODUIT : "LA TAUPISE DELBA" Efficacité remarquable, Économie Flacons : 8 et 4 francs, Toutes Pharmacies

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :
1^{re} catégorie, 7 à 13 fr. ; 2^e catégorie, 3,50 à 4 fr. ; 3^e catégorie, 2 à 3 fr.
Veau. — 1^{re} catégorie, 6,75 à 11,75 ; 2^e catégorie, 6,25 ; 3^e catégorie, 4,75 à 5,75.
Mouton. — 1^{re} catégorie, 10 à 12 fr. ; 2^e catégorie, 8 à 9 fr. ; 3^e cat., 7 fr. 50.
Porc. — 4 à 7 fr. 50.
Beurre. — 7 fr. à 9 fr. 50.
Poulets. — 7 fr. à 7 fr. 50.
Lapins. — 5 fr. 50.
Œufs. — La douzaine, 6 à 6,50.

ANCENIS
Blé à la taxe ; avoine, 110 à 115 ; blé noir, 105 à 110 ; seigle, 105 à 110 ; orge, 110 à 125.
Foin, les 500 kilos, 110 à 115 ; paille, 100 à 105.

Poulets gros, le demi-kilo, 3,75 à 4,50 ; canards, le demi-kilo, 3 à 3,50 ; oies, 3,50 à 3,75 ; pigeons, la couple, 4,25 à 5,50 ; lapins, le demi-kilo, 2,25 à 2,75.

Œufs, la douzaine, 6 à 6,25 ; beurre, le demi-kilo, 6,50 à 7.
Boeufs de travail, la paire, 5,500 à 6,800 ; vaches laitières, l'unité, 2,780 à 3,200 ; veaux, le kilo, 5 à 6 ; génisses, la pièce, 1,100 à 1,300 ; porcs gras, le kilo, 5,50 à 6,50 ; porcs de lait, 160 à 170.

CANDÉ, 8 février.

Blé, les 100 kilos, 145,50 ; orge, 115,125 ; avoine, 110-125. Poulets, la couple, 22-26 ; poulets, 26-32 ; canards, 20-26 ; oies grasses, le kilo, 7,50 à 8 ; oies maigres, la couple, 36-40 ; lapins, la pièce, 12-14 ; lapins de garenne, la pièce, 5,50 à 6 ; pigeons, la couple, 8 à 9 ; canifs, la douzaine, 6,25 à 6,50 ; beurre, la livre, 7,50 à 8. Porcs gras, le kilo, 6,75 à 6 ; porcs maigres, le kilo, 5,75 à 6 ; porcelaines, la pièce, 100-130.

CHATEAUBRIANT, 10 février.
Blé (cours officiel) : avoine grise ou noire, 120 à 125 fr. ; seigle, 110 à 112 fr. ; orge, 105 à 110 fr. ; sarrasin, 100 à 102 fr. ; son, 80 à 82 fr. ; son de sarrasin, 85 à 90 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 125 à 130 fr. ; paille d'avoine, 110 à 115 fr. ; foin, suivant qualité, 100 à 115 fr. ; Cidre ordinaire, 70 à 75 fr. la barrique ; première qualité, 80 à 85 fr. ; droits en sus.

Pommes de terre tout venant, 50 fr. ; Saucisses, Eerstelingen, 70 fr. 100 kilos. La pièce : poulets, 9 à 14 fr. ; poulets, 10 à 12 fr. ; canards, 13 à 15 fr. ; lapins, 10 à 14 fr.

Beurre en gros, 13 à 15,50 le kilo ; beurre au détail, 16 à 16,50 ; œufs, la douzaine, 5 à 6 fr.

BLAIN, 9 février.

La foire du Mardi-Gras (9 février) fut moins importante que celle de la « Chandelée ». Peu de marchands, mais des cultivateurs en plus grand nombre.

Sur le champ de foire, présence de 70 vaches et génisses environ, parmi lesquelles un très petit nombre de grasses, quelques-unes amouillantes, des herbages et des maigres ; quatre paires de bœufs de labour, une dizaine de bœufs non accouplés, et une dizaine de carcasses de porcelets. Les vaches et génisses se vendaient de 350 à 1.800 et même 2.000 fr. ; les paires de bœufs de travail, de 4.000 à 5.500 fr. ;